



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E100457

VALABLE JUSQU'AU 20/09/2024

ÉDITÉ LE 21/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/03/1977

Forme juridique : SARL

Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 308 909 068 00014

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 5416190

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 104515W1244000 / 001 506090/8

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 104515W1244000 / 001 506090/8

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2023

Raison sociale : DELAUNAY ENTREPRISE

7 RUE DES FORGES
44110 ERBRAY

Téléphone : 02 40 55 01 27

Fax : 02 40 55 02 41

Portable :

Site Internet : www.delaunay-entreprise.com

E-mail : delaunay.sarl@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

DELAUNAY PHILIPPE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier, Couvreur, Menuisier)	21/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	21/09/2022
o Fenêtres de toit	21/09/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	21/09/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	21/09/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	21/09/2022
o Isolation des combles perdus	21/09/2022
o Isolation des planchers bas	21/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.